



USE / CFDT 30 passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex

Compte-rendu de l'audience sur les parcs au cabinet du Ministre du 27 mars 2008

Cette réunion est présidée par M. MORTELECQ conseiller social du ministre, Madame Corinne ARNOUX adjointe au conseiller social, M MALFILATRE, Mme Sophie MANGIANTE
Pour la CFDT : Paul MONNIER DDE 57, Patrick GROSROYAT USE/CFDT, CGT, FO.

Le conseiller du ministre tenait à nous rencontrer une dernière fois avant la réunion interministérielle. Il nous confirme la date du 1er Avril, 11h et nous indique que le nom pour le nouveau statut des « ex OPA » aussi bien à l'Etat que dans la FPT sera certainement :

Personnel Technique Spécialisé.

Le conseiller du ministre semble toujours optimiste sur l'obtention de ce statut, avec une loi en juillet et une application au 1^{er} janvier 2009

Il nous indique que si la loi n'est pas négociable avec les Organisations Syndicales (nous n'avons même pas eu le projet), le décret d'application fera l'objet de concertation.

Dans ce décret « statut » il faudra que les domaines d'activités et les métiers soient définis précisément avec les niveaux de qualification. De plus, la DGCL demande que l'on ne recrute pas sur les métiers déjà présents dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour éviter les doublons.

Concernant les retraites, si le statut-quo semble acquis pour les OPA en place (stock), le Ministère du budget demande à ce que les nouveaux OPA recrutés au département (flux) cotisent à l'IRCANTEC - le régime général.

Il y a également une grande inquiétude sur les futurs recrutements à l'Etat concernant le régime de retraite (le conseiller semble pessimiste sur ce point) Il y a fort à parier que les nouveaux PTS (Etat, Département) ne seront pas au FSPOIE qui est plus avantageux.

Voilà globalement les dernières informations qui nous ont été transmises par le cabinet. Ils nous renvoient dès la fin de la réunion interministérielle le 1^{er} avril à 15h.

Cette dernière mise au point est plus précise et plus pessimiste que celle du 17 mars.

Trois points durs :

- le régime de retraite pour les nouveaux recrutés Etat/département
- les domaines d'activités et les métiers où l'on pourra recruter sur ce statut
- les niveaux de qualification.

Nous avons indiqué qu'il serait inacceptable pour nous que le nouveau statut ne soit qu'une coquille vide. Nous voulons retrouver dans celui-ci la diversité des métiers exercés par les OPA.

Pour l'USE/CFDT
Patrick GROSROYAT